



DECISION N°20 - 006/HAAC DU 16 JANVIER 2020

**PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION TEMPORAIRE CHARGEE DE
L'ORGANISATION DU SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR L'IMPACT DES MEDIAS
SOCIAUX SUR LES PROCESSUS ELECTORAUX ET DE LA DEUXIEME EDITION DES
JOURNEES PORTES OUVERTES A LA HAAC.**

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- VU** la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 portant révision de la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU** la Loi Organique n°93-018 du 27 avril 1994 portant amendement des articles 15 et 16 de la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU** le Décret n°2019 – 196 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6^{ème}) mandature ;
- VU** le Décret n°2019 – 197 du 17 juillet 2019 portant nomination de monsieur **Rémi Prosper MORETTI** en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

- VU l'installation officielle de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 22 juillet 2019 ;
- VU le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- VU la Décision n°04-114/HAAC du 08 juillet 2004 portant création, attribution et fonctionnement des commissions permanentes de la HAAC ;
- VU la Décision n°19-048/HAAC du 06 août 2019, portant nomination des Présidents des commissions permanentes de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU la lettre n°153-19/RIARC/CSE/SSC du 03 juillet 2019 relative à la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2020 du RIARC ;
- VU le rapport adopté le 19 novembre 2019, relatif à l'organisation de la deuxième édition des journées portes ouvertes à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé au sein de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), une commission temporaire chargée d'organiser deux (02) importantes activités, à savoir :

- le séminaire international sur l'impact des médias sociaux sur les processus électoraux ;
- la deuxième édition des Journées Portes Ouvertes (JPO).

Article 2 : La commission temporaire a pour mission de :

- définir toutes les activités entrant dans le cadre des préparatifs de ces deux événements ;
- veiller à leur mise en œuvre ;
- s'assurer du bon déroulement des activités prévues dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2020.

Article 3 : La commission est composée d'une équipe de coordination et de trois (03) sous-commissions ainsi qu'il suit :

I- DE L'EQUIPE DE COORDINATION

- **Superviseur Général:** Monsieur **Rémi Prosper MORETTI**, Président de la HAAC ;
- **Présidente :** Madame **Bilikissou ALI MACHIFA**, Conseiller, Présidente de la Commission des Relations Extérieures et de la Coopération (CREC) ;
- **Vice-président :** Monsieur **Fernand GBAGUIDI**, Président de la Commission des Relations Publiques et de la Communication (CRPC) ;
- **Rapporteur :** **Julien Pierre AKPAKI**, Secrétaire Général de la HAAC.

II- DES SOUS-COMMISSIONS

1- SOUS-COMMISSION INTELLECTUELLE, SECRETARIAT ET DOCUMENTATION

Conseillers

Madame **Marianne DOMINGO**, Présidente de la Commission de la Législation et du Contentieux ;

Messieurs **Armand HOUNSOU**, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation (CFD) ;

Bastien Rafiou SALAMI, Président de la Commission de la Carte de Presse, de l'Ethique et de la Déontologie ;

Cadres

Mesdames **Rosette Mireille A. BESSOU HOUNGNIBO**, Secrétaire Générale Adjointe ;

Odile HOUNSA DEHOUMON, Coordinatrice du Secrétariat Exécutif du RIARC ;

Assanatou BA OROU, Directrice de la Formation et de la Documentation (DFD).

Messieurs **Anatole TOLOHIN**, Directeur de Cabinet ;

Soumanou BIO SERO, Directeur des Affaires Juridiques, de la Déontologie et du Contentieux (DAJDC).

2- SOUS-COMMISSION COMMUNICATION ET PROTOCOLE

Conseiller

Monsieur **Franck KPOCHEME**, Président de la Commission des Médias de Service Public.

Cadres

Mesdames **Inès B. H. GNIMAGNON KOBO**, Directrice de la Coopération et de la Communication (DCC) ;

Florence ELEGBEDE, Chef du Service des Relations Publiques ;

Bilkiss LAFIA KODA, Attachée de presse du Président ;

Marina ALAPINI, Cadre.

Messieurs **Augustin NUTSUGAN**, Chef du Service des Médias Audiovisuels ;
Issa BAH SEKO, Attaché de cabinet chargé du Protocole du Président.

3- SOUS-COMMISSION FINANCES, LOGISTIQUE ET RESTAURATION

Conseillers

Madame **Cécile AHOUMENOU**, Vice-Présidente, Présidente de la Commission des Techniques et des Nouvelles Technologies de la Communication (CTNTC) ;

Monsieur **Ali CAMAROU**, Président de la Commission des Médias du Secteur Privé.

Cadres

Madame **Odile FALADJOU HOUNKPATIN**, Chef du Service de la Coopération.

Messieurs **Abdou Raïmi MOUSSA BATOKO**, Directeur Administratif et Financier ;

Cyrille C. ETEKA, Directeur des Techniques et des Technologies Avancées (DTTA) ;

Mohammed AZIZOU, Assistant de la Coordonnatrice du SE/RIARC ;

Mickaïla TOKO, Assistant Comptable délégué auprès du SE/RIARC.

Article 4 : La commission temporaire peut faire appel à toutes personnes dont la contribution est nécessaire pour la bonne exécution de sa mission.

Article 5 : Les frais de fonctionnement de la Commission sont imputables au Budget National, Exercice 2020.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Cotonou, le 16 janvier 2020.

Le Président

Réli Prosper MORETTI


Les Rapporteurs

Fernand GBAGUIDI



Bilikissou ALI MACHIFA


ONT SIEGE

Réli Prosper MORETTI	:	Président
Cécile AHOUMENOU	:	Vice- Présidente
Fernand GBAGUIDI	:	1 ^{er} Rapporteur
Bilikissou ALI MACHIFA	:	2 ^{ème} Rapporteur
Bastien Rafiou SALAMI	:	Membre
A. M. Ali Marcellin CAMAROU	:	"
Marianne DOMINGO	:	"
Franck KPOCHEME	:	"
Armand HOUNSOU	:	"